

Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 20 février 2019 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot, formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint et Me Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2019-81

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - PROJET PAYSAGE - CONCEPTUALISATION DU RÉAMÉNAGEMENT URBAIN DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-1000 du 16 novembre 2016, adjugeait à la firme Projet Paysage, un contrat de services professionnels pour la conceptualisation du projet de réaménagement urbain du boulevard Saint-Joseph, entre les boulevards Saint-Raymond et Alexandre-Taché, au centre-ville de Gatineau, pour un montant total de 181 396,06 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement d'honoraires professionnels supplémentaire d'un montant de 28 973,70 \$ incluant les taxes, est requis pour assumer les changements méthodologiques intervenus en cours de mandat impliquant l'élargissement des activités de consultation publique, l'évaluation détaillée des options d'aménagement, l'exécution complète des simulations de débits de circulation et à la modification des plans géomatiques (Autocad) en vue de maximiser l'utilisation à des fins véhiculaire et cyclable;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 10 % dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service de l'urbanisme et du développement durable recommande cet ajustement d'honoraires professionnels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'ajustement au montant de 28 973,70 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire, pour assumer les changements méthodologiques intervenus en cours de mandat impliquant l'élargissement des activités de consultation publique, l'évaluation détaillée des options d'aménagement, l'exécution complète des simulations de débits de circulation et à la modification des plans géomatiques (Autocad) en vue de maximiser l'utilisation à des fins véhiculaire et cyclable sur le boulevard Saint-Joseph.

Le coût total du contrat représente un montant de 210 369,76 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30775-008-19264	26 456,85 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau - 16-3067 – Boulevard Saint-Joseph – Concept P&D
04-13493 04-13593	, ,	TPS à recevoir - Ristourne TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2019.

Adoptée

CE-2019-82 <u>MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT -</u> <u>RUE ROMÉO-GENDRON - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER -</u> <u>AUDREY BUREAU</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Roméo-Gendron, dossier RS-18-388, comme illustré au plan numéro CRO-18-661 du 4 décembre 2018, le tout afin :

<u>d'implanter une zone de stationnement interdit :</u>

Rue	<u>Côté</u>	Endroit	En vigueur
Roméo-Gendron	Sud	Entre les rues Front et Tiberius	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-661 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-83 <u>IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION DES RUES AMHERST ET LOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues Amherst et Lois, dossier RS-18-402, comme illustré au plan numéro CRO-19-001 du 14 janvier 2019.

Les modifications au marquage de chaussée et l'installation de la signalisation requise seront effectués par l'entrepreneur dans le cadre de la réalisation des travaux.

CE-2019-84

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION 2018 SP 076 - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PROGRAMME DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2018-2019 - MANDAT PHASE 1 - LOT 1 - PROJET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE DU CHEMIN VANIER, DE L'AVENUE GATINEAU ET DE LA RUE DE LA FORTERESSE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES, DE TOURRAINE ET DE MASSON-ANGERS - MIKE DUGGAN, NATHALIE LEMIEUX ET MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, suite à l'appel d'offres 2018 SP 076, a adjugé, par sa résolution numéro CE-2018-539 du 4 juillet 2018, un contrat à la firme d'ingénieurs-conseils 4368894 Canada inc. (Comeau Experts-Conseils inc.), pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence, pour les projets du lot 1 du Programme de réfection du réseau routier 2018–2019, mandat phase 1, pour un montant total de 389 858,49 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de plans et devis prévoyait déjà une étude environnementale de site phase I pour chacun des projets du lot 1;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette étude indiquent des potentiels de contamination et nécessitent la réalisation d'une étude environnementale de site phase II pour chacun des projets;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement d'honoraires professionnels supplémentaires d'un montant de 59 878,97 \$ incluant les taxes, est requis pour réaliser l'étude environnementale de site phase II pour chacun des tronçons de rue à l'étude;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation des honoraires supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût des honoraires professionnels au montant de 59 878,97 \$ incluant les taxes, à la firme d'ingénieurs-conseils 4368894 Canada inc., afin d'y inclure la réalisation de l'étude environnementale de site, phase II pour chacune des projets, dans le cadre du mandat de préparation des plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence, pour les projets du lot 1 du Programme de réfection du réseau routier 2018–2019, mandat phase 1, portant ainsi le total des honoraires à 449 737,46 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-016-19266	16 651,28 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3044 - Avenue Gatineau
06-30828-102-19267	22 300,92 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts, sentiers cyclables, ponts, trottoirs - 17-3001 – Chemin Vanier – Secteur d'Aylmer – Boulevard de Lucerne
18-17003-021-19268	15 725,29 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3049 – Rue de la Forteresse - Montre
04-13493	2 603,99 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 597,49 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2019.

CE-2019-85

SOUMISSION 2018 SP 277 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT - SERVICE DE POLICE DU SECTEUR DE HULL - MISE AUX NORMES CVAC - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme SNC-Lavalin inc., 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils en mécanique et en électricité du bâtiment pour les travaux de mise aux normes des systèmes CVAC du Service de police du secteur de Hull, pour un montant total approximatif de 107 961,53 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 novembre 2018, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

MONTANT	DESCRIPTION
98 583,26 \$	Honoraires professionnels - Édifices et électricité - 17-2006 – Police du secteur de Hull – Systèmes CVAC
4 695,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
4 683,27 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
	98 583,26 \$ 4 695,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2019.

Adoptée

CE-2019-86

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CONSORTIUM ARCHITECTES CARRIER SAVARD LABELLE ET ASSOCIÉS ET LAPALME RHEAULT ARCHITECTES ASSOCIÉS - RÉAMÉNAGEMENT DU 2^E ÉTAGE DU 100, RUE D'EDMONTON (ATELIERS MUNICIPAUX DE HULL) - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-672 du 5 juillet 2017, mandatait le consortium Architectes Carrier Savard Labelle et associés et Lapalme Rheault architectes associés pour les services professionnels d'architectes pour le projet de réaménagement du 2^e étage du 100, rue d'Edmonton (ateliers municipaux de Hull) au montant de 104 862,95 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux concepts d'aménagement ont dû être élaborés et analysés, prolongeant ainsi le mandat initial octroyé à la firme d'architectes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 8 623,13 \$ incluant les taxes, a été autorisé par la Ville de Gatineau en vertu de la délégation de pouvoir numéro 152770 afin de faire de nouvelles analyses par rapport à de nouveaux concepts d'aménagement des espaces;

CONSIDÉRANT QUE le consortium Architectes Carrier Savard Labelle et associés et Lapalme Rheault architectes associés, a soumis à la Ville de Gatineau un montant de 3 674,77 \$ incluant les taxes, pour l'indexation des honoraires professionnels du mandat initialement prévu d'être exécuté en 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué la demande d'indexation et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNAMINITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 152770 pour un montant de 8 623,13 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant de 3 674,77 \$ incluant les taxes, au mandat professionnel du consortium Architectes Carrier Savard Labelle et associés et Lapalme Rheault architectes associés, dans le cadre du projet de réaménagement du 2e étage du 100, rue d'Edmonton (ateliers municipaux de Hull), portant ainsi le cumulatif net des ajustements à approuver à 12 297,90 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût du contrat représente un montant total de 117 160,85 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10025-002-19270	3 355,55 \$	Aménagement des bureaux au 100, rue d'Edmonton - 15-2010 - Honoraires professionnels
04-13493	159,81 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	159,41 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2019.

Adoptée

CE-2019-87

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SNC-LAVALIN INC. - RÉAMÉNAGEMENT DU 2^E ÉTAGE DU 100, RUE D'EDMONTON (ATELIERS MUNICIPAUX DE HULL) - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEUR MÉCANIQUE-ÉLECTRIQUE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-794 du 13 septembre 2017, mandatait la firme SNC-Lavalin inc. pour les services professionnels d'ingénieur mécanique-électrique pour le projet de réaménagement du 2^e étage du 100, rue d'Edmonton (ateliers municipaux de Hull) au montant de 62 661,38 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux concepts d'aménagements ont dû être élaborés et analysés, prolongeant ainsi le mandat initial octroyé à la firme d'ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC-Lavalin inc. a soumis à la Ville de Gatineau un montant de 7 348,05 \$ incluant les taxes, pour les services professionnels additionnels, ainsi que l'indexation des honoraires professionnels du mandat initialement prévu d'être exécuté en 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué la demande de coût et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNAMINITÉ

QUE ce comité approuve l'ajustement au montant de 7 348,05 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire, au mandat professionnel de la firme SNC-Lavalin inc., dans le cadre du projet de réaménagement du 2^e étage du 100, rue d'Edmonton (ateliers municipaux de Hull);

Le coût du contrat représente un montant total de 70 009,43 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10025-002-19271	6 709,75 \$	Aménagement des bureaux au 100, rue d'Edmonton - 15-2010 -
		Honoraires professionnels
04-13493	319,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	318,75 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2019.

Adoptée

CE-2019-88

SOUMISSION 2018 SP 195 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - BASSIN CHEMIN MONTRÉAL EST, PHASES 3, 4 ET 5

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour le projet de réfection des services municipaux du Bassin chemin Montréal Est, phases 3, 4 et 5, sur la base des prix forfaitaires et horaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant total approximatif de 713 687,77 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 janvier 2019, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16003-040-19272	207 976,04 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 16-3047 – Chemin Montréal Est – Phase 3
06-30828-119-19273	208 705,70 \$	Honoraires professionnels - Aqueduc, égouts, sentiers cyclables, ponts, trottoirs – 18-3056 - Chemin Montréal Est – Phase 4
06-30828-120-19274	235 010,32 \$	Honoraires professionnels - Aqueduc, égouts, sentiers cyclables, ponts, trottoirs – 19-3001 - Chemin Montréal Est – Phase 5
04-13493	31 036,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	30 959,06 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2019.

CE-2019-89 <u>SOUMISSION 2018 SP 282 - NETTOYAGE DES GARAGES DES CASERNES DE POMPIERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 174541 Canada inc. - DL Services aux immeubles, 251, rue Laramée, Gatineau, Québec, J8Y 2Z4, pour les travaux de nettoyage des garages des casernes d'incendie, sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un total pour cinq ans de 299 509,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 décembre 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans débutant à la date d'adjudication.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2020 à 2023 les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

MONTANT	DESCRIPTION
6 299,25 \$	Entretien – Casernes d'Aylmer - Entretien des édifices
19 002,74 \$	Entretien – Casernes de Hull - Entretien des édifices
21 784,90 \$	Entretien – Casernes de Gatineau - Entretien des édifices
7 611,59 \$	Entretien – Casernes – Buckingham - Entretien des édifices
2 605,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
2 598,50 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
	6 299,25 \$ 19 002,74 \$ 21 784,90 \$ 7 611,59 \$ 2 605,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2019.

Adoptée

CE-2019-90 <u>ACCEP</u>

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-03 POUR UN MONTANT TOTAL DE 703 106,01 \$ POUR LA PÉRIODE DU 17 AU 23 JANVIER 2019

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-03 d'un montant de 703 106,01 \$ pour la période du 17 au 23 janvier 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2019.

Adoptée

CE-2019-91

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 53 ET 2 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 55 ET 4 - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 50 ET 4, AINSI QUE DES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 56 ET 3

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 53 et 2, accepte les dépôts des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 55 et 4, les listes des réquisitions numéros 50 et 4 ainsi que les listes des embauches numéros 56 et 3 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 53	Pièces de comptes à payer	15 068,34 \$	28 janvier au 1 ^{er} février 2019
Liste PD numéro 55	Pièces de comptes à payer	139 008,59 \$	28 janvier au 1 ^{er} février 2019
Liste des réquisitions numéro 50	Pièces de comptes à payer	4 949,24 \$	28 janvier au 1 ^{er} février 2019
Liste des embauches numéro 56	Embauche du personnel temporaire	231 617,58 \$	13 au 26 janvier 2019

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes	
Liste PA numéro 2	Pièces de comptes à payer	2 731,12 \$	28 janvier au 1 ^{er} février 2019	
Liste PD numéro 4	Pièces de comptes à payer	234 551,67 \$	28 janvier au 1 ^{er} février 2019	
Liste des réquisitions numéro 4	Pièces de comptes à payer	5 785,38 \$	28 janvier au 1 ^{er} février 2019	
Liste des embauches numéro 3	Embauche du personnel temporaire	1 022 685,16 \$	20 au 26 janvier 2019	

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2019.

Adoptée

CE-2019-92 <u>ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-04 POUR UN MONTANT TOTAL DE 178 702,20 \$ POUR LA PÉRIODE DU 24 AU 30 JANVIER 2019</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-04 d'un montant de 178 702,20 \$ pour la période du 24 au 30 janvier 2019.

Adoptée

CE-2019-93 SOUMISSION 2017 SP 301 - FOURNITURE ET LIVRAISON D'IMPRIMANTES POUR LA BILLETTERIE ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-463 du 20 juin 2018, adjugeait à la firme Groupe Techna inc. un contrat pour la fourniture et la livraison d'imprimantes pour la billetterie électronique au montant de 138 981,93 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant supplémentaire au montant de 35 086,52 \$ incluant les taxes, est requis pour l'achat d'imprimantes supplémentaires, d'interfaces ainsi que la modification du logiciel pour l'optimisation entre les anciennes et les nouvelles imprimantes pour la billetterie électronique;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant supplémentaire excède la limite de 10 % prévue au règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le paiement de la somme de 35 086,52 \$ incluant les taxes, à la firme Groupe Techna inc., Division d'Acceo Solutions inc., 7075, Place Robert-Joncas, Suite M101, Saint-Laurent, Québec, H4M 2Z2, pour la fourniture et la livraison d'imprimantes supplémentaires, des interfaces d'intégration ainsi que l'ajustement au logiciel permettant l'utilisation des anciennes imprimantes pour la billetterie électronique portant ainsi le contrat au montant total de 174 068,45 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15034-002-19279	1 259,85 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Équipements
02-35500-692-19280	13 066,65 \$	Stationnements municipaux - Équipements non capitalisables
18-15034-002-19281	17 060,47 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Équipements
04-13493	1 525,83 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 173,72 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2019.

Adoptée

CE-2019-94

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - 2016 SP 296 - SOLUTION DE REVUE DE PRESSE ÉCRITE, ÉLECTRONIQUE ET MÉDIAS SOCIAUX - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2017-271		CEDROM- SNi inc.	2016 SP 296 - Solution de revue de presse écrite, électronique et médias sociaux	47 892,59 \$	1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020	⊠ Oui □ Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des communications désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des communications à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 17 janvier 2017.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2020 à 2021, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

CE-2019-95

<u>SUBVENTION DE 5 000 \$ - EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DU BOIS JOLI - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD</u>

CONSIDÉRANT QUE l'école du Bois Joli prévoit certains travaux d'embellissement de la cour de l'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Bois Joli relève de la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Bois Joli, par l'entremise de la direction de l'école, a fait une demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Jean Lessard, par le biais de son budget discrétionnaire, désire contribuer au projet d'embellissement de la cour de l'école du Bois Joli :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- de verser à la Commission scolaire des Draveurs une subvention de 5 000 \$ pour soutenir le projet d'aménagement de la cour de l'école du Bois Joli provenant du budget discrétionnaire de monsieur le conseiller Jean Lessard, district électoral de la Rivière-Blanche;
- d'entériner le protocole d'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau pour l'aménagement de cour de l'école du Bois Joli;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à faire les écritures comptables requises pour donner suite à la présente et à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Draveurs, à l'attention de madame Manon Dufour, directrice générale, au 200, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1K3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-692-19265	5 000 \$	Monsieur le conseiller Jean Lessard – District électoral de la Rivière-Blanche - Aménagement - Équipements non capitalisables

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2019.

Adoptée

CE-2019-96

ENTENTE PRÉLIMINAIRE AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QU'une démarche de revitalisation est actuellement en cours dans le district électoral de Pointe-Gatineau relativement aux terrains vacants cédés à la Ville de Gatineau à la suite des inondations du printemps 2017;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette démarche, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable souhaite mettre un place un projet Sous les pavés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'entériner l'entente préliminaire avec le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente préliminaire.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Dépôt de la lettre de démission de madame Nathalie Lemieux, conseillère du district électoral de Touraine comme membre du comité exécutif

CE-2019-97

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES STATIONS DE SURPRESSION BROAD, FRONT, DES FRÊNES, GAMELIN, MAIN, MCCONNELL ET D'AUVERGNE - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE DESCHÊNES, DU PLATEAU, DE TOURAINE ET DU VERSANT - AUDREY BUREAU, MIKE DUGGAN, MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE, NATHALIE LEMIEUX ET DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-813 du 25 juin 2014, adjugeait à la firme Dessau inc., aujourd'hui appelé Stantec inc., un contrat pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation du programme de réfection des sept stations de surpression d'eau potable : Broad, Front, des Frênes, Gamelin, Main, McConnell et d'Auvergne, au montant total de 2 812 456,59 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-370 du 3 mai 2017, entérinait un premier ajustement de coûts pour un montant total de 693 002,65 \$ incluant les taxes:

CONSIDÉRANT QU'un nouveau mode de rémunération des services du Chargé de projet Principal était nécessaire suite à un changement de l'échéancier des livrables du Consultant induit par une nouvelle priorisation des projets du programme de la TECQ 2014-2018 au Service des infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'une entente de règlement « Transaction et Quittance » est intervenue entre la firme Stantec inc. et la Ville de Gatineau pour un nouveau mode de rémunération du Chargé de projet Principal;

CONSIDÉRANT QUE la somme des ajustements présentée dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit 200 000 \$ dans le cas présent :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise un ajustement des honoraires professionnels, pour les services du Chargé de projet Principal du lot 1, au montant de 233 129,89 \$ incluant les taxes, et un montant de 45 990,00 \$ incluant les taxes, pour la reprise des plans et devis « pour soumission » du lot 2, pour un montant total de 279 119,89 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire;
- approuve l'entente de règlement « Transaction et Quittance », ayant été convenue et signée par les deux parties.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 3 784 579,13 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30787-006-19282	254 873,66 \$	Honoraires et travaux TECQ 2014-2018 - 1.04 - Postes de surpression – Honoraires professionnels
04-13493	12 138,29 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 107,94 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2019.

Adoptée

<u>DÉPÔT DE DOCUMENT</u>

2. Nomination de monsieur le conseiller Gilles Chagnon à titre de membre du comité exécutif en date du 15 février 2019

CÉDRIC TESSIER Conseiller et président Comité exécutif M° SUZANNE OUELLET Greffier et secrétaire Comité exécutif